

# La téléassistance

17 février 2022

Le service de téléassistance a été conçu pour vous assister et vous rassurer 24 heures sur 24. Il s'adresse à toute personne qui souhaite rester à son domicile en toute sécurité dans le confort et la sérénité.

## Une écoute 24h/24

Des professionnels sont à votre disposition pour vous apporter écoute, assistance et réconfort. Vous vous sentez seul, vous êtes angoissé, vous êtes victime d'un malaise, un chargé d'écoute du service de la téléassistance vous répond du lundi au dimanche.

## Une sécurité de jour comme de nuit

Selon la nature de votre appel et de vos besoins, des professionnels peuvent faire intervenir soit votre famille, soit votre entourage, soit les services d'urgence. Une veille vigilante et discrète est ainsi assurée.

## Un dispositif simple

Un boîtier raccordé sur une prise de courant et une prise de téléphone est installé chez vous. Par simple pression, sur un déclencheur portatif (médailon ou montre) vous êtes en relation directe avec le centre d'écoute de la téléassistance.

Le transmetteur vous permet de dialoguer, depuis votre domicile avec les professionnels, sans décrocher votre téléphone.

Le médailon ou la montre ont une portée suffisante pour déclencher un appel de toutes les pièces de votre domicile ou de votre environnement immédiat (cour, jardin...)

## L'abonnement

Il est adapté à vos besoins à l'année ou le temps d'une convalescence ou encore quand vos proches sont absents.

Il est possible d'arrêter le contrat à tout moment en s'adressant au CCAS.

Abonnement auprès du Pôle Solidarité (coordonnées ci-contre)

**Pour bénéficier de ce service,appelez le pôle Solidarités au 02 40 80 85 80**

## Contact

### Pôle solidarités

7 rue du Petit Anjou  
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 80

[Écrire](#)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30



- Contact